PARIS-SACLAY

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 5 juillet 2017

Relevé de décisions du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay

Lors de sa séance du mardi 4 juillet 2017, le Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay a adopté les décisions suivantes :

Programme d'action de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du Plateau de Saclay.

Le Conseil d'administration a adopté le programme d'action de la Zone de Protection Naturelle, Agricole (ZPNAF) du Plateau de Saclay.

Inscrit dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris qui créé la ZPNAF et élaboré par l'EPA en collaboration avec les collectivités territoriales, ce programme d'action précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation espaces naturels et des paysages.

Le programme d'action est structuré autour de 3 axes, traduits en 28 fiches actions, pour la période 2017-2023 :

- Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF;
- Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers ;
- Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants ;

Le programme d'action a fait l'objet d'un cycle de concertation organisé du 30 novembre 2016 au 12 janvier 2017 et a reçu un avis favorable de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France et de l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France-Centre.

Echangeur de Corbeville : approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique.

Le Conseil d'administration a approuvé le bilan de la concertation préalable à l'amélioration de l'échangeur de Corbeville. La concertation s'est déroulée du 12 septembre au 14 octobre 2016 et a permis d'arrêter un scénario d'aménagement privilégié qui sera étudié et soumis à déclaration d'utilité publique.

Le Conseil d'administration a également donné pouvoir au Directeur général de l'EPA d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanismes des communes d'Orsay et de Saclay. Il sera notamment amené à solliciter le Préfet de l'Essonne pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP et d'enquêtes parcellaires.

Stratégie de marque Paris-Saclay

Le Conseil d'administration a adopté la stratégie de marque Paris-Saclay, visant à garantir la valeur de la marque, protéger sa représentation graphique et son bon usage en instaurant une gestion collective par l'Université Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay au travers de son Conseil d'administration. Il a ainsi adopté un règlement d'usage de la marque qui sera déposé à l'INPI. Celui-ci définit les modalités selon lesquels des entreprises ou institutions peuvent être autorisées, par le Conseil d'administration de l'EPA, à s'associer ou à endosser la marque Paris-Saclay.

La stratégie de marque Paris-Saclay prévoit également qu'une signature (baseline) officielle puisse être adjointe à la marque dans le domaine économique :

- en anglais : Paris-Saclay, Innovation Playground
- en français : Paris-Saclay, l'innovation partagée

Modification du règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur modifié. La modification porte des délibérations concernant des « projets à entreprendre » (prise d'initiative de ZAC, dépôt d'un permis d'aménager, procédure initiant un projet d'aménagement…) requérant transmission au Préfet compétent.

Autorisations

Le Conseil d'administration a donné délégation au Directeur général pour finaliser les négociations relatives au « Point F » avec la société Linkcity et ses partenaires, et signer pour ce dernier l'ensemble des actes juridiques nécessaires à la réalisation du projet ;

Il l'a autorisé:

- à signer la promesse synallagmatique de vente pour la cession du lot NC1 de la ZAC de Moulon avec le groupe Arts et Techniques du Progrès SERVIER ;
- à signer l'acte de cession à titre gratuit des terrains appartenant à l'EPA en ZAC de Moulon au bénéfice de l'Etat et nécessaire à la réalisation de l'Opération Biologie, Pharmacie, Chimie de l'Université Paris-Sud ;
- à signer l'acte de transfert de propriété à titre gratuit du lot C1.1a de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique au bénéfice d'AgroParisTech ;
- à verser une participation à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay une participation à la réfection des structures de chaussées traversées par le collecteur d'eaux usées de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique ;
- à réserver le lot N2.2 de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique au projet de déménagement de la sous-préfecture de Palaiseau.

Contacts presse :

Agence Manifeste / Lorraine Froment
lorraine.froment@manifeste.fr – 01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay / Jérôme Chiaramonti
jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr – 01 64 54 26 78

Concernant l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay impulse et coordonne le développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement économique international.
Il est aménageur de zones d'aménagement concerté dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national.

Paris-Saclay est un territoire majeur de développement et d'innovation qui s'appuie sur :

- L'Université Paris-Saclay représentant une concentration scientifique exceptionnelle par son ampleur, sa diversité disciplinaire et son niveau d'excellence ;
- Une dynamique d'innovation à l'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités stratégiques au service de la croissance et de la création d'emplois ;
- Des pôles urbains existants et une zone naturelle et agricole protégée accompagnés des services innovants et des nouvelles technologies ;
- La ligne 18 du métro automatique du Grand Paris qui reliera Orly à Versailles en 2024.

Le projet opérationnel est aujourd'hui mis en œuvre dans les deux quartiers de l'École polytechnique et de Moulon avec :

- 86 803 m² de projets livrés (EDF Lab Campus, EDF Lab R&D, Extension des laboratoires de l'Ecole polytechnique)
- 390 425 m² sont en chantiers ou en cours de l'être
- 144 062 m² sont attribués
- 189 950 m² sont en cours de consultation
- 138 700 m² sont à l'étude

Sur le campus urbain, le projet comprend 380 000m² de logements familiaux et 168 000m² de résidences étudiantes.

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public ayant pris l'initiative de trois zones d'aménagement concerté sur les périmètres de Satory-Ouest à Versailles, de Boubas-Louise Michel à Trappes et de Corbeville à Orsay et Saclay, elles feront l'objet d'études et de concertation avec le public pendant toute l'année 2016 et 2017.

Contact

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
www.epaps.fr

Agence Manifeste
Lorraine Froment
lorraine.froment@manifeste.fr
01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay
Emilie Naouri
emilie.naouri@oin-paris-saclay.fr
01 64 54 26 78

facebook.com/ParisSaclay
@parissaclay
Paris_saclay
Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay
youtube.com/ParisSaclay